

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRICAN MMA LEAGUE » en abrégé « AML »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan cocody Angré 9e
Tranche, Lot 1145, Ilot 41

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/04/2023, et enregistrés au CEPICI le 03/05/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRICAN MMA LEAGUE » en
abrégé « AML »

Objet :

- Organisation d'événements sportifs
- Recrutement et mise à disposition d'athlètes
- Vente de matériels de sport
- Divers

La prise de participation en tous pays et, sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ou société, nationale ou internationale, dont les activités ou l'industrie seraient similaires à celles de la présente société ou de nature à en favoriser le développement.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci – dessus définis, susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle – même que pour le compte des tiers.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan cocody Angré 9e
Tranche, Lot 1145, Ilot 41

Dirigeant(s) M DRAMERA MOHAMED (COGÉRANT), M BAKAYOKO ISMAEL (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-02909 du 24/05/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°38301/GTCA/RC/2023 du 24/05/2023

